

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

ET SI ENSEMBLE, ON DONNAIT AUX JEUNES DE MILIEU MODESTE TOUTES LES CHANCES QU'ILS MÉRITENT POUR RÉUSSIR ?

Déterminé à relancer durablement l'ascenseur social, l'Institut Télémaque accompagne des jeunes collégiens, lycéens et apprentis motivés, méritants mais freinés par des facteurs socioéconomiques, vers la réussite !

Convaincu que la réussite et le mérite doivent être mis en avant,
l'Institut Télémaque lutte contre le déterminisme social et favorise la réussite des jeunes !

Aujourd'hui, plus de 1100 jeunes ont été accompagnés par le biais du double tutorat «école-entreprise» à travers 4 leviers : l'**ouverture socioculturelle**, la **découverte du monde** et des **codes de l'entreprise**, la **confiance en soi** et la **lutte contre l'autocensure**, la **performance scolaire** et les **réussites**



«CONTRIBUEZ À UNE PLUS GRANDE
ÉGALITÉ DES CHANCES»

Grâce à votre soutien, nous avons à coeur de démultiplier notre impact et accompagner 1200 jeunes d'ici 2020

Répondre aux besoins des jeunes de la filière professionnelle en renforçant le programme «Télémaque Pro»

Renforcer notre accompagnement sur la prise de confiance en soi des jeunes et la lutte contre l'autocensure

Favoriser la découverte professionnelle et l'orientation par la construction d'ateliers individuels et collectifs

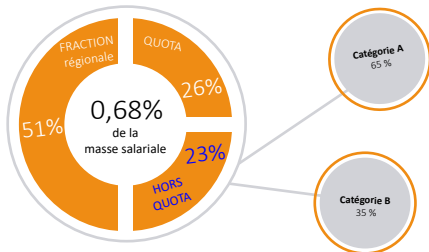
Rassembler les communautés à l'occasion de rencontres à destination des lycéens, des alumni ou encore l'évènement régional

Sensibiliser les jeunes aux questions d'orientation par le digital grâce à la création de vidéos qui seront diffusées sur notre plateforme digitale « Mon Avenir en Grand »

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'INSTITUT TÉLÉMAQUE ?

L'Institut Télémaque est habilité à percevoir une partie de la taxe dans le cadre de ses activités, de double-tutorat «école-entreprise», d'aide à l'orientation et de découverte des métiers

Faites le choix de verser la partie «**HORS QUOTA**» **A ou B** de votre taxe d'apprentissage par l'intermédiaire de votre organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA) **jusqu'au 28 février 2019**



Source : Octalia (initiateur de compétences)



INSTITUT TÉLÉMAQUE

35 Rue Joseph Monier- CS 30323
92506 RUEIL MALMAISON Cedex
SIRET : 492 802 426 000 30

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant les organismes dérogatoires et l'Institut Télémaque (ligne 1429)

Vous n'êtes pas décisionnaire de cette taxe d'apprentissage ?

Nous vous invitons à transmettre cette information autour de vous!

CONTACT

Emmanuelle BADET • Chargée des partenariats nationaux
emmanuelle.badet@institut-telemaque.org • 06 20 67 56 87